



Présentation des actions d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à destination des familles

Le Planning Familial 95, mouvement de lutte contre toutes les discriminations, interviendra prochainement auprès des élèves sur les questions de vie relationnelle, affective et sexuelle.

Depuis 2001, la loi inclut l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans les missions de l'école, de la maternelle au lycée, à raison de trois séances par an.

Ces sessions d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle adaptées à chaque âge ont pour but de compléter l'éducation des parents et d'aider les enfants à faire le tri dans les informations qu'ils-elles reçoivent (médias, sites internet et réseaux sociaux). Ce sont des espaces de parole basés sur la confiance et la confidentialité qui permettent à chaque participant-e de poser ses questions, d'écouter et de s'exprimer devant les autres, d'échanger et ainsi de renforcer ses capacités à se respecter et à respecter les autres.

Des outils participatifs et de débat sont mobilisés afin de s'adapter aux questions et préoccupations des jeunes.

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle englobe un ensemble de questions qui concernent tout-es les enfants et les jeunes : la connaissance du corps, l'intimité, la pudeur, la puberté, l'expression et la gestion des émotions, les relations affectives et amoureuses, le consentement, les violences, l'égalité entre les filles et les garçons, et les questions de santé et de prévention (grossesses, contraception, grossesses non prévues, VIH/sida), l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Le Planning Familial inscrit ses interventions dans le cadre posé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).